



CGT Educ'action Versailles
 245 bd Jean Jaurès
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Septembre Octo-
Bimestriel n° 159

Dans la rue ou dans les urnes, pour une CGT qui ne se résigne pas !!!

Ce numéro de septembre octobre du journal est un peu particulier. En effet, cette année syndicale se conclura entre le 27 novembre et le 4 décembre prochain par les élections professionnelles dans la fonction publique. Le cahier central de ce numéro est consacré à celles-ci. Il en rappelle le déroulement, les enjeux. Il fait un point également sur notre profession de foi académique, en quelques mots ce qui fait notre identité. Cette identité faite à la fois de défense individuelle et collective mais aussi- surtout- d'un syndicat de lutte pour une transformation sociale est plus que jamais essentielle. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2015 sera votée à l'assemblée. Elle sera notamment marquée par une attaque sans précédent de la branche famille, conséquence concrète du pacte de responsabilité. C'est près de 20 milliards d'euros qui devront être trouvés dans le budget de la sécurité sociale pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement Valls. Un article de ce journal en trace les grandes lignes. L'important est de mettre en évidence que ces économies s'inscrivent dans une politique d'austérité globale. Plus ou moins assumée par le gouvernement, remplacée parfois par la notion moins négative de « contrainte budgétaire », cette austérité se veut un horizon indépassable, une ligne Maginot nous préservant de tous les périls. Peut-être plus pervers, cette austérité est présentée comme une modernité face aux vieilles recettes que sont la solidarité, la répartition, dont le système de la sécurité sociale est une application concrète. Il y a quelque chose de particulièrement cynique à renvoyer à l'histoire ancienne un système qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, faisait preuve d'une réelle modernité en finançant par le travail et par le capital une partie des besoins élémentaires pour l'ensemble des personnes. Alors, bien sûr, c'est bien là que le bât blesse. La sécurité sociale « prive » le capital d'une partie de ses bénéfices pour financer la santé des travailleurs et de leurs enfants. C'est une richesse au sens économique du terme qui ne finance pas les dividendes. A ce niveau, la sécurité sociale prend un autre nom : le coût du travail. Elle devient un frein à la compétitivité des entreprises, une charge, un poids dont il est nécessaire de se débarrasser afin de retrouver la croissance. La modernité linguistique tourne alors à plein régime et s'en donne à cœur joie pour faire oublier que derrière les chiffres, il y a de plus en plus de personnes qui renoncent à se soigner faute de moyen et que cela ne peut que s'aggraver. C'est là que rentre en jeu notre identité syndicale, celle de ceux qui ne se résignent pas. La CGT sera donc dans la rue le 16 octobre pour exiger un autre budget pour la sécurité sociale et surtout la fin de l'austérité. Cela fait partie de notre identité d'être ensemble dans la rue pour ne pas laisser le pavé à la manif pour tous ou aux autres réactionnaires. A la fin de l'année, le vote CGT sera un autre moyen d'affirmer qu'une autre voie est possible. La CGT Educ'action ne s'illusionne aucunement de la pseudo démocratie syndicale mise en place avec les accords de Bercy. En revanche, une progression de notre syndicalisme de lutte serait un signal positif dans la création d'une réaction sociale à la hauteur des enjeux.

Le temps n'est donc pas à la résignation, au repli mais bien une fois de plus à la combativité, la volonté de construire ensemble dans l'éducation mais plus globalement dans la société une autre voie plus juste, plus solidaire, plus fraternelle. Cela commence par une mobilisation d'ampleur le 16 octobre et le vote CGT dans les urnes pendant les élections professionnelles.

Mathieu Moreau
Co-secrétaire 95

SOMMAIRE	
Édito	1
Urgence pour les personnels administratifs	2
Nouvelle attaque contre la sécurité sociale	2
Dossier Elections professionnelles	3-5
Rappel des résultats académiques aux dernières élections	6
Les sales profs	7
Coordonnées	8

URGENCE POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS !

Le sujet du budget de l'Education nationale et des créations de poste revient souvent dans nos discussions et dans nos préoccupations. Depuis des années, pour les personnels administratifs il n'y a absolument aucune création de postes, malgré la montée démographique qui gonfle les effectifs des collèges et des lycées, malgré l'afflux permanent de nouveaux personnels dans notre académie (contractuels, stagiaires, néo-titulaires), aucun poste n'a été créé. Evidemment la variable d'ajustement ce sont les conditions de travail des personnels ! Alors que les salaires, comme ceux de tous les fonctionnaires, sont gelés, la charge de travail est en augmentation constante. A cela s'ajoute, pour les personnels des agences comptables, les effets des regroupements d'agence imposés par le rectorat. Ces regroupements s'accompagnent de « redéploiements » de moyens et de

« transfert de missions », autrement dit une multiplication des tâches sans personnels supplémentaires... Pour assurer le fonctionnement des services administratifs il a fallu recruter des milliers de CUI, ces contrats ne permettent pas un niveau de revenu correct, ils sont très précaires et le minimum de formation normalement imposé n'est même pas respecté. Bref, les conditions de travail se dégradent rapidement et entraînent souffrances et tensions. Nous sommes de plus en plus souvent contactés par des agents administratifs de notre académie qui nous font part des difficultés grandissantes qu'ils rencontrent : charge de travail, dégradation des locaux, manque de place...mais surtout, ils nous font part de la montée de la pression hiérarchique, pour eux qui ont beaucoup de difficultés à se protéger des abus d'une hiérarchie présente au quotidien dans leurs bureaux et qui, à travers l'évaluation annuelle, les évalue et pèse sur leur avance-

ment. Il y a urgence à faire le lien dans nos établissements entre tous les personnels et à créer ou recréer des collectifs militant-e-s pour lutter contre les abus de pouvoir, exiger des conditions de travail correctes pour toutes et tous, mutualiser nos expériences et nos revendications.

Pour échanger sur nos conditions de travail, débattre de nos revendications, un collectif des personnels administratifs de la CGT Educ'action Versailles (ouverte aux non-syndiqué-e-s) se tiendra le jeudi 13 novembre à Boulogne, si vous souhaitez y assister ou proposer la participation à un-e collègue, contactez-nous rapidement et une autorisation spéciale d'absence sera envoyée dans votre établissement.

Marie Buisson
Co-secrétaire académique Versailles

Une nouvelle attaque contre la sécurité sociale!

Quand on parle de la sécurité sociale, il n'est pas inintéressant de faire un petit rappel historique. La Sécurité sociale, créée en 1945, a pris appui sur des dispositifs antérieurs, mais elle marque une étape fondamentale dans l'évolution de la protection sociale, dont elle constitue le socle.

C'est un régime à vocation universelle, obligatoire, basé sur la répartition, fondé sur la solidarité entre les générations, les malades et les biens portants, les ménages sans enfants et avec enfants, qui représente une véritable rupture avec les systèmes de protection sociale antérieurs, basés sur la charité, l'initiative privée, la capitalisation, le choix des opérateurs et la «liberté d'adhésion». Depuis son origine, la conception de la protection sociale a évolué. Elle ne se limite plus à la réparation ou aux conséquences des pertes de revenus mais prend en compte l'évolution des besoins sociaux, la santé, l'accueil et l'éducation des jeunes enfants, et permet de vivre sa vieillesse dignement.

Concrètement, la sécurité sociale finance grâce aux cotisations salariales et patronales l'assurance maladie, la maternité, l'invalidité, le décès mais aussi les retraites, les accidents de travail, la famille.

Le budget de la sécurité sociale qui sera soumis à l'assemblée à l'automne s'inscrit dans le pacte de responsabilité et subit donc les conséquences de l'allègement des cotisations de 30 milliards. Rien que pour la branche famille, on prévoit 700 à 800 millions d'économies. Ces économies seraient faites de la manière suivante :

• Réforme du congé parental

La réforme accorderait un congé paritaire aux deux conjoints, soit dix-huit mois chacun. Le gouvernement table sur le fait que les pères n'opteront pas plus qu'hier, pour le congé parental, d'où une économie générée qui serait d'environ 400 millions d'euros.

Si la volonté réelle du gouvernement était d'impliquer plus les pères, il conviendrait en premier lieu d'augmenter l'indemnité compensatrice de la perte de revenus versée durant ce congé. Or, ce n'est pas le cas, 97% des bénéficiaires du CLCA sont des femmes, salariées précaires pour une partie d'entre elles, qui ont des salaires inférieurs à celui de leur conjoint. Le non-choix s'impose donc au couple, qui lui aussi « fait ses comptes », au-delà de toute autre considération !

• La prime à la naissance

Cette prime de 923 euros versée sous conditions de ressources, en fin de grossesse, est actuellement identique pour chaque enfant.

Elle restera inchangée pour le premier né, mais sera divisée par trois pour les naissances suivantes à partir du 1er janvier 2015 au prétexte fallacieux que les familles sont déjà équipées après le premier enfant.

• Des aides pour l'accueil de l'enfant en baisse

Le barème déterminant le montant du complément de libre choix du mode de garde va passer de trois à quatre tranches, avec pour objectif de diviser par deux l'aide versée aux familles considérées par le gouvernement comme les plus riches.

Mais à partir de quel niveau de ressources une famille peut être considérée comme aisée, surtout quand les

couples sont biactifs, ce que prône le gouvernement ?

Encore une fois, le travail des femmes est déconsidéré et pénalisé cette fois-ci lorsqu'elles occupent des emplois plus qualifiés

• La majoration des allocations familiales retardée

Les allocations familiales sont versées à toutes les familles ayant plus d'un enfant, et sont augmentées de 64,47 € par mois dès que le deuxième enfant atteint l'âge de 14 ans.

En décalant cette prestation aux 16 ans de l'enfant, cette nouvelle coupe évaluée à 1500 euros par enfant pénalisera les familles alors que les besoins d'équipements scolaires interviennent de plus en plus tôt.

• La prestation pour l'accueil du jeune enfant rognée

En versant dorénavant cette prestation au début du mois suivant la naissance de l'enfant, le gouvernement rogne discrètement un mois sur les trente-six pendant lesquels elle était jusqu'à présent versée. Il n'y a pas de petit profit, c'est lamentable.

Globalement, ce budget de la sécurité sociale s'inscrit dans la politique d'austérité et inadmissible au regard de la croissance des profits du capital. A nous de faire entendre notre voix par la grève et la manifestation le 16 octobre prochain !!

Mathieu Moreau
Co-secrétaire 95

Rappel de nos résultats académiques aux élections professionnelles de 2011

Corps	Votants 2011	CGT Educ'action 2011	
PLP	1 749	41,68%	729 voix
Certifiés	6 441	5,25%	338 voix
Agrégés	2 218	3,79%	84 voix
P.EPS	1 131	X	X
CPE	388	10,57%	41 voix
ATRF	404	17,57%	71 voix
CCP ens.	313	24,92%	78 voix
CCP AEd	255	17,25%	44 voix
CT Acad.	25 261	7,91%	1 998 voix

	Votants	CAPD 2011	CT Départemental
78	2894	X	266 v. 3,91%
91	2252	112 v. / 5,05%	680 v. 11,25%
92 Cgt/	3017	207 v. / 6,95%	516 v. 8,14%
95 Cgt/ sud	2693	142 v. / 5,34%	536 v. 8,83%
TOTAL		461 v.	1 998 voix

Dans un contexte de baisse catastrophique de la participation (40% en moyenne, contre 60% en 2008), nos listes avaient rassemblé assez de voix pour augmenter fortement le nombre d'élus qui ont pu vous défendre dans les instances rectorales durant ces trois dernières années.

Une nouvelle fois entre le 27 novembre et le 4 décembre prochain, il est primordial de voter et faire voter CGT Educ'action pour faire entendre

Les sales profs

L'apprentissage à nouveau possible avant 15 ans

Les partisans de l'orientation précoce remportent une victoire. On pourra être apprenti avant l'âge de 15 ans en France aux termes d'un décret publié le 12 septembre. Après la suppression de la loi Cherpion et des DIMA, sous la pression de la droite et de certains milieux patronaux, le gouvernement revient en arrière. Selon le nouveau décret, "les jeunes qui atteignent l'âge de quinze ans avant le terme de l'année civile peuvent être inscrits, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis pour débiter leur formation". Le décret fixe des conditions. L'élève doit avoir "accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire", ce qui préserve les enfants jusqu'à la fin de la 3^{ème}. Enfin, "l'élève est inscrit, soit dans un lycée professionnel, soit dans un centre de formation d'apprentis sous statut scolaire, pour commencer une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. La formation comprend des périodes de formation en milieu professionnel". Une étude du Cereq a montré qu'à ces faibles niveaux de qualification, l'apprentissage n'est pas une arme efficace contre le chômage. Par contre c'est un bon moyen pour retirer de l'école des jeunes dont on ne veut plus.



La création de postes statutaires d'enseignant-e-s formé-e-s pour assurer les cours et les remplacements est une revendication de la CGT et c'est bien une urgence, comme le montre cette courte revue de presse :

90 minutes pour devenir prof

Il a suffi au journaliste du parisien d'une candidature en ligne, d'un contrôle de maths raté et de quinze minutes d'entretien pour

obtenir un poste dans un collège public, le tout sans recevoir aucune formation, bienvenu à l'éducation nationale !

L'Education nationale enregistre plus de 600 000 journées d'absence non remplacées de professeurs des écoles.

Avec de fortes inégalités selon les académies, mieux vaut aller à l'école à Poitiers qu'à Saint-Denis. Selon les données confidentielles de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), 659 293 journées d'absence des professeurs du premier degré n'ont pas été remplacées durant l'année scolaire 2012-2013. « Le nombre de jours d'absence des professeurs n'est pas tout à fait exact, précise le ministère de l'Éducation nationale, car il inclut les journées prises durant les petites vacances scolaires, alors qu'elles n'ont aucune répercussion sur les écoliers. » A titre d'exemple, un congé maternité posé du 1^{er} décembre au 1^{er} mars comptabilisera 10 jours d'absence sur les vacances de février, alors qu'il n'y a pas classe.

Info express : C'est la crise !

Les 0,01 % les plus riches ont gagné 243 000 euros de revenus annuels supplémentaires entre 2004 et 2011. Un gain équivalent à dix-huit années de Smic.

Entre 2004 et 2011, le seuil d'entrée parmi les 0,01 % aux revenus les plus élevés s'est accru de 42,8 %, soit 243 000 euros, passant de 567 700 à 810 700 euros. Cette augmentation est équivalente à dix-huit années de Smic. Le niveau minimum des 1 % les plus riches a progressé de 9 800 euros, soit une augmentation de 11,8 % alors que le revenu médian a gagné 1 400 euros supplémentaires au cours de ces sept années (+ 7,7 %).

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

cgteducversailles@gmail.com

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences téléphoniques mercredi, jeudi,

vendredi (laissez obligatoirement un message sur le répondeur pour être rappelé ou envoyez nous un courriel)

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sdn-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Dominique Mousseau Xavier Lemaitre

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@orange.fr

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

Permanences : merc. 10h-12h, jeudi 10h-16h, vend. 15h-18h

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : le vendredi à partir de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

sdn-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

Permanence : Mardi 10-17h et vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Bulletin à renvoyer à la **CGT Educ'action Versailles** 245, Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE